

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Présents : Yvan AUGER, Christian BRUNEEL, Michel BEJANNIN, Benoit PIARD, Yannick FOUCAULT, Estelle JANIER-DUBRY, Laurent BLONDEAU, Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Jocelyne CART-LAMY, Catherine COUANON, François FENIET, Jean-Marc FONTANEZ, Michel GOYARD, Corine PACOREL, Mikael REFLOC'H, Laurianne SCHOFF.

Absents excusés : David COLANGE, (pouvoir à M. BEJANNIN), Florence MARTELET.

Absents non excusés : Joël GINDRE, Régis MOREAU.

Secrétaire de séance : Laurent BLONDEAU.

1) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 13 janvier 2017, à l'unanimité.

2) Vote des Comptes Administratifs 2016

- Le Compte administratif du Budget principal se présente de la façon suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
Résultats reportés		90 462,79	84 251,55	
Opérations de l'exercice	584 713,69	807 089,17	405 815,56	518 596,63
TOTAUX :	584 713,69	897 551,96	490 067,11	518 596,63
TOTAUX CUMULES		312 838,27		28 529,52

M. le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif 2016 de Nanchez est voté à l'unanimité des membres présents.

- Le Compte administratif / Budget Assainissement se présente ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)
Résultats reportés		190 895,27		6 726,84
Opérations de l'exercice	31 680,76	47 006,14	39 067,23	24 955,09
TOTAUX	31 680,76	237 901,41	39 067,23	31 681,93
Résultats cumulés		206 220,65	7 385,30	

M. le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif ASSAINISSEMENT 2016 est voté à l'unanimité des membres présents.

- **Compte Administratif / Budget Lotissement**

Aucune écriture comptable n'a été réalisée en 2016. Par conséquent, seuls les résultats de clôture de l'année précédente sont reportés, soit :

- Déficit de fonctionnement reporté : 48 390.32 €
- Excédent d'investissement reporté : 100 000.00 €
- Résultat de clôture fin 2016 : 51 609.68 €

M. le Maire ayant quitté la séance, le compte administratif LOTISSEMENT 2016 est voté à l'unanimité des membres présents.

3) **Comptes de gestion du Trésorier**

Les comptes de gestion 2016 du Trésorier, pour les différents budgets, présentent les mêmes montants de dépenses et de recettes, en investissement et en fonctionnement et les mêmes reports que les comptes administratifs respectifs ; les comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

4) **Budgets Primitifs 2017**

Budget communal : En fonctionnement, globalement, les montants de dépenses sont reconduits. Une partie de l'excédent de fonctionnement de 312 838 € est affecté en investissement. La section d'exploitation est largement excédentaire.

Total des dépenses de fonctionnement : 736 579 €

Total des recettes de fonctionnement : 809 187 €.

Pour l'investissement, différents travaux à hauteur de 1 130 000 € sont programmés pour 2017 et les années à venir.

L'objectif est de lancer les dossiers pour les différents plans de financement.

- Rénovation de la Mairie – salle des fêtes de Prénovel 2017
- Les travaux du cimetière de Chaux des Prés et de Prénovel 2017
- La réhabilitation du chalet des Janiers 2017/2018
- L'aménagement de la plateforme multisports de Prénovel 2017/2018
- L'achat de terrains pour la Réserve du Nanchez 2017
- L'installation du très haut-débit 2017/2018
- Bâtiment d'accueil départ des pistes 2018/2019
- Maison bois lotissement 2018/2019
- Achat vélo assistance électrique 2017
-

Tous ces travaux sont subventionnés par différents partenaires. Certaines demandes sont en cours d'examen, d'autres sont à prévoir.

Le recours à l'emprunt se fera si besoin et à minima.

Dans les recettes d'investissement, on peut noter la vente de l'ancienne boucherie pour 126 000 €.

Le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'équilibre à 1 735 017 €.

Budget Assainissement : Pas de remarque significative pour ce budget, si ce n'est le versement de 16 653 € en investissement pour équilibrer la section à 48 553 €, dont 222 395 € de remboursement du capital des emprunts. Il n'est pas prévu de travaux particuliers.

Budget Lotissement : Aucune écriture comptable réalisée en 2016 ; les montants des crédits ouverts en 2016 sont reconduits en 2017.

Les 3 budgets ont été adoptés, séparément, à l'unanimité.

5) Vote des 4 taxes

A la création de Nanchez, les taux sur chacune des communes d'origine étaient différents (colonnes 1 et 2). Lors du Conseil Municipal du 15 avril 2016, il avait été évoqué le lissage des taux à partir du 1^{er} janvier 2017, pour arriver, sur l'ensemble de la commune, à un taux moyen pour chaque taxe (colonne 3).

L'uniformisation dans le temps peut être plus ou moins longue pour chacune des 4 taxes, selon l'écart existant entre les taux des ex-communes.

Compte tenu des informations fournies par les services des Finances Publiques de Lons, et sachant que le Conseil a décidé de ne pas augmenter les recettes globales issues des impôts, il est décidé de procéder à la 1^{ère} phase d'uniformisation, ainsi qu'il suit :

	Taux Prénovel 2016	Taux Chaux 2016	Taux cibles Nanchez fournies par serv fiscaux	Nombres d'années choisies pour uniformiser	Taux Prénovel 2017	Taux Chaux 2017
Taxe habitation	13.56	14.93	14.08	3	13.75	14.63
Taxe foncière bâti	6.04	9.52	7.20	5	6.27	9.06
Taxe foncière non bâti	6.33	23.82	14.02	12	6.97	23.00
CFE (entreprises)	10.76	14.89	11.88	5	10.98	14.29

A terme, les taux seront les mêmes pour l'ensemble de la population de Nanchez.

6) Travaux cimetière - Résultats de l'appel d'offres

M. AUGER donne lecture du tableau d'analyse des offres établi par le SIDEC. Les entreprises retenues sont :

- Lot 1 : Maçonnerie (Estimation 114 913 € HT) : SARL GREGIS – NANCHEZ : 89 790.12 € HT
- Lot 2 : Charpente couverture zinguerie : Menuiserie TAGLIONE - MORBIER : 11 740.49 € HT
(Estimation 10 704 € HT)
- Lot 3 : Menuiserie - serrurerie : BELLUARDO SARL – ST CLAUDE : 19 583.76 € HT
(Estimation 17 810 € HT)
- Lot 4 : Voirie (Estimation : 25 679.50 € HT)°: EIFFAGE - COURLAOUX : 29 220.23 € HT

7) Attribution travaux forestiers 2017

Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE quitte la séance.

2 offres : ONF et Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE

ONF : 321€ HT/ha pour les parcelles 24, 30 et 32 de CHAUX DES PRES
321€ HT/ha pour les parcelles 1 et 3 de PRENOVEL.
286€ HT/ha pour la parcelle 4 de PRENOVEL.
380€ HT/ha pour la parcelle 15 de CHAUX DES PRES.

Entreprise Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE : 340€ HT/ha pour les parcelles 24 et 15 de CHAUX DES PRES et toutes les parcelles de PRENOVEL ; 380 € / ha pour les parcelles 30 et 32 de CHAUX DES PRES.

Le conseil décide de retenir L'ONF pour les parcelles 24, 30 et 32 de CHAUX DES PRES et les parcelles 1, 3 et 4 de PRENOVEL.

Le conseil décide de retenir l'entreprise Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE pour la parcelle 15 de CHAUX DES PRES.

Travaux / Les Combes Derrière et la Vie des Tours :

2 offres : Entreprises VIEILLEFON et Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE.

L'entreprise VIEILLEFON propose un tarif de 22 € HT par m3.

L'entreprise Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE propose un tarif de 35€ HT le m3.

Le conseil décide de retenir l'entreprise VIEILLEFON de CHATEAU DES PRES.

Le broyage sera effectué par l'entreprise JTA Chez Valentin de Foncine le Haut : 205 € /h le broyage et 65 €/h le déplacement des tas de copeaux.

8) Marché de voirie

Compte tenu que la Commune envisage de faire annuellement environ 70 000 € de travaux de voirie, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer un marché de voirie, qui sera débloqué par bons de commande.

9) Epicerie de l'Ecole

Par courrier, Mme MORCEL informe le Conseil Municipal, qu'elle cherche à vendre son fonds de commerce et s'il n'y a pas de repreneur au 1^{er} août, elle résilierait son bail.

M. AUGER propose à chacun, de réfléchir à ce que la collectivité pourrait envisager pour le devenir de ce commerce local.

10) Préparation des bureaux de vote / Elections présidentielles

Les conseillers présents ont pu faire connaître leurs disponibilités pour la tenue des 2 bureaux de vote pour les 2 tours des présidentielles. Un tableau récapitulatif sera envoyé à tous les conseillers.

11) Questions diverses

- **Aménagement de la Plateforme à Prénovel** : Le CAUE a été sollicité pour réaliser une étude à partir des éléments recueillis par un travail des enfants de l'école, par les remarques des habitants lors d'une réunion publique, les conseils d'un paysagiste et l'intervention du CPIE de St-Lupicin. Les honoraires pour cette étude s'élèveraient à 2 040 € net de taxe.
Le Conseil commande l'étude au CAUE et fait une demande de subvention à la Région.
- **Terrains / Réserve naturelle** : Le Conseil décide de faire une demande de subvention Leader.
- **Pompiers** : M. AUGER informe l'assemblée, d'un nouveau courrier du directeur du SDIS, sur l'illégalité de la présence de 2 corps de pompiers sur le territoire de Nanchez. Une délibération est prise pour acter du transfert des pompiers de Chaux des Prés au Syndicat Intercommunal de Nanchez – Les Piards.

Sollicitée, Mme Simone PERRIER accepte de louer son hangar, sur la base d'une location de hangar agricole, pour le stockage du matériel et véhicule des pompiers.
- **Délibération primes** : Une délibération a été prise pour apporter des précisions sur le calcul des 2 primes de la filière administrative mises en place en 2013.
- Un **vide « Boucherie »** et un **vide « Basse »** sont organisés le samedi 29 avril, au matin.

- **Indemnités de fonction des Maire et Adjoint** : M. le Maire informe l'assemblée que la Loi du 8 novembre 2016 a apporté la possibilité aux maires des communes de moins de 1 000 habitants, de faire voter à leur conseil municipal, une délibération fixant une indemnité de fonction inférieure au taux plafond et met en délibéré.
M. AUGER ne prend pas part à la discussion, ni au vote.
Le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 6 abstentions, 1 voix contre, décide de maintenir le taux actuel de l'indemnité du maire et par conséquent, celles des adjoints.
- **Recrutement de deux saisonniers** : Le Conseil Municipal donne son accord pour ces CDD, 1 en juillet et 1 en août, pendant les congés des employés communaux.
- **Tour du Jura** : La manifestation cycliste passera à Prénovel, le 25 mai 2017 : L'accord a été donné pour la mise en place d'une structure type barnum par l'organisateur et mise à disposition de la Basse.
- **Tour de France, le 8 juillet 2017** : M. le Maire incite vivement les conseillers à être présents ce jour-là.
- **Repas du Hangar** : Aurait lieu tout début septembre.
- **Prévoir de réunir les différentes commissions**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Fait à Nanchez, le 10 avril 2017.

Le Maire,
Yvan AUGER



